

## Agir sur les territoires

**DOMBES /** En acceptant d'épandre les boues de stations d'épuration et de lagunes, les agriculteurs rendent service aux citoyens et aux collectivités. L'intérêt pour la collectivité tient à l'économie réalisée, en évitant certains investissements ou le recours à des filières d'élimination plus coûteuses. C'est aussi parfois le choix d'une réelle économie circulaire en valorisant les ressources organiques et les acteurs locaux.

# Épandage des boues : partenariats gagnant-gagnant

**ENTRETIEN /** Entretien avec Alexandre Faes, chargé du suivi des épandages de boues.

## La chambre d'agriculture, un suivi de proximité

La chambre d'agriculture assure la réalisation et le suivi des plans d'épandage en toute indépendance. Elle veille à l'application de la réglementation avec toute la rigueur nécessaire.

**Les collectivités sont-elles nombreuses à solliciter la chambre d'agriculture pour l'épandage des boues ?**  
Alexandre Faes : « La chambre d'agriculture suit environ 65 stations d'épuration de collectivités et d'industries agroalimentaires, plus chaque année entre cinq et dix lagunes ou filtres implantés de roseaux. Nous proposons des prestations, dans le cadre d'une convention signée entre la collectivité et la chambre. Notre rôle est de permettre aux collectivités et entreprises agroalimentaires de recycler leurs boues en agriculture, dans le respect de la réglementation et des normes environnementales. Nous mettons en relation des agriculteurs et la commune demandeuse. Dans l'Ain, environ 7700 t de matière sèche de boues sont épandues sur 2500 ha. »



**Quelle est la plus-value apportée par la chambre d'agriculture dans la prestation proposée aux collectivités ?**  
A.F. : « Nous avons une véritable proximité avec les agriculteurs du département. Ils nous font confiance et répondent présent pour recevoir ces boues. L'autre « plus » est notre indépendance vis-à-vis des gestionnaires de stations. C'est un gage important pour les agriculteurs vis-à-vis de la protection de leurs sols : celui qui

contrôle la qualité des boues n'est pas celui qui les produit. Cinq conseillers de la chambre d'agriculture sont mobilisés sur ces dossiers nous pouvons donc intervenir très rapidement. »

**Qu'en est-il du suivi et des bénéfices pour les différentes parties prenantes ?**

A.F. : « Chaque année est organisée une réunion de bilan réunissant tous les acteurs : les collectivités, les entreprises, la direction départementale des territoires, la mission d'expertise et de suivi des épandages..., afin de faire le point sur les analyses et d'établir le prévisionnel pour l'année suivante. En acceptant les boues, les agriculteurs rendent service à la collectivité. En contrepartie, ils reçoivent de la matière organique riche en azote et phosphore. Ils peuvent également être indemnisés par rapport à des obligations réglementaires (maintien du pH au-dessus de 6, enfouissement immédiat,...). Les collectivités, par le biais de l'épandage de boues, participent ainsi à l'économie agricole du territoire. » ■



**MONTAGNE / EVOSGES**

## Une coopération réussie avec les agriculteurs



Le chantier d'épandage des boues résiduelles de la lagune d'Evosges a été validé en octobre 2016

Le lagunage naturel est un système biologique particulièrement bien adapté aux petites collectivités rurales. Le curage des boues de lagune est une étape indispensable afin de maintenir un bon niveau d'épuration. La mairie d'Evosges a confié à la chambre d'agriculture une mission d'expertise et de suivi des épandages. Laurence Garnier, chargée de mission environnement et du suivi des épandages de boues à la chambre d'agriculture explique : « L'épandage sur des terres agricoles est la solution la plus économique pour les communes. Le chantier d'épandage des boues résiduelles de la lagune d'Evosges a été validé en octobre 2016, sur les prairies de trois agriculteurs de la commune ». Le maire, Christophe Guillet, témoigne : « Le volume traité a représenté environ 1200 m<sup>3</sup> de boues, réparties dans deux bassins, soit 214 t de matière sèche. L'objectif est de maintenir un fonctionnement correct du lagunage avec un entretien obligatoire tous les sept ans environ ».

« En amont de l'épandage, les services de la chambre d'agriculture ont réalisé les analyses de ces boues afin de connaître leur teneur en éléments lourds (plomb, zinc, cuivre...) ainsi qu'une analyse des hydrocarbures. Et ce, dans le strict respect du cahier des charges défini par l'arrêté du 8 janvier 1998. Une fois la qualité des boues validée, l'étude vise à rencontrer les agriculteurs du secteur et analyser les parcelles. La Cuma de l'Abergement-Clémenciat a été retenue pour assurer l'épandage en prestation de service. Les agriculteurs et le maire ont été très satisfaits du travail réalisé », ajoute Laurence Garnier. Selon Christophe Guillet, « l'opération a été un succès grâce au partenariat constructif mis en place entre la mairie, la chambre d'agriculture, la profession agricole et le syndicat du Borey, présidé par Daniel Mathieu également Maire d'Aranc. Pour Evosges c'était une première et j'en suis pleinement satisfait. Une opération à renouveler ! » ■

**BRESSE / SAINT-ANDRE-DE-CORCY**

## « Une plus-value agronomique et économique »

Rencontre avec Pierre Baconnier, créolier à Saint-André-de-Corcy.

**Depuis quand épandez-vous des boues et s'agit-il d'une démarche volontaire ?**

Pierre Baconnier : « Depuis très longtemps. En 2011, je me suis associé avec mon oncle qui assurait depuis de longues années déjà l'épandage des boues de la commune de Saint-André-de-Corcy. Nous réalisons aujourd'hui uniquement les épandages de printemps, soit environ 400 m<sup>3</sup>. Deux autres exploitations du secteur réalisent les épandages d'été. »



pH des terres supérieur à 6. »

**Comment cela se passe-t-il en pratique ?**

P.B. : « Chacun épand uniquement sur ses terres. L'épandage est réalisé en deux à trois jours dans le respect de la réglementation. La tonne à lisier appartient à la commune et les agriculteurs assurent la prestation. Nous facturons nos heures de travail à la commune pour l'épandage et l'enfouissement des boues. Le chaulage des terres est également pris en charge par la collectivité pour respecter la réglementation qui impose de maintenir un

**Quel intérêt pour vous d'épandre ces boues ?**

P.B. : « L'intérêt est d'apporter de la matière organique à nos sols tout en faisant des économies sur l'achat d'engrais. La collectivité économise sur le traitement des boues et nous, agriculteurs, profitons d'une plus-value agronomique et économique sur nos terrains. Tout le monde s'y retrouve. »

**Que vous apporte le suivi réalisé par la chambre d'agriculture ?**

P.B. : « Les plans d'épandage des exploitations sont gérés par la chambre pour les parcelles concernées par les boues. Yves Bardet, conseiller de la chambre, fait réaliser des analyses de boues ainsi que des analyses de sols sur les parcelles ; des analyses réalisées avant, pendant et après l'épandage, pour être le plus précis possible. Les résultats qui nous sont communiqués, on les intègre dans notre plan de fumure. Tous les ans une réunion est organisée en mairie avec les élus, Yves Bardet, les responsables de la station et tous les agriculteurs pour un bilan de l'année et les prévisions pour l'année suivante. Tout est complètement transparent. C'est un point fort car on sait où on va d'année en année et c'est rassurant aussi pour la collectivité. »

**Qu'en pensent vos voisins ?**

P.B. : « La mairie communique sur le sujet. Comme partout il y a toujours quelques personnes qui se plaignent, mais globalement les gens comprennent et les boues sont enfouies assez vite. Généralement ça se passe très bien. C'est sérieux, c'est clair pour tout le monde et il n'y a pas de soucis. » ■

## Vos contacts sur le territoire ✓

• Bresse-Revermont  
Val-de-Saône-Nord :  
Laurent Jullian-Binard  
☎ 04 74 45 56 54

• Dombes-Plaine-de-l'Ain  
Val-de-Saône-Sud :  
Gilles Cauvin  
☎ 04 74 45 67 27

• Bugey-Haut-Bugey  
Pays-de-Gex :  
Delphine Gudin  
☎ 04 74 45 19 19

• Alexandre Faes  
Chargé de mission  
boues  
☎ 04 74 45 47 18